



Si je comprends bien la logique des journaux du groupe RLM de Mbola Rajaonah alias Mbola Tafaray, j'avais en face de moi (je suis à droite sur la photo ci-dessus) deux ministres "putschistes" alors... A l'extrême-gauche: Harry Laurent Rahajason, ministre de la communication; au centre, Hery Rajaonarimampianina, ministre des Finances et du Budget, tous deux nommés par Andry Rajoelina, président de la Transition 2009-2014

Dans deux mois, la Grande île de l'océan Indien va vivre un tournant décisif de son Histoire politique. En fait, cela était prévu depuis l'accession au pouvoir du candidat n°3, le 25 janvier 2014, lors d'une prestation de serment suivie d'un discours qui a fait de lui un parjure, car n'ayant été qu'un plagiat et une série de promesses jamais tenues en quatre ans d'une gouvernance dominée par une corruption institutionnalisée, une insécurité effroyable et une vente effrénée, sur des milliers d'hectares, du patrimoine domanial et foncier malgache, à des étrangers. Ce n'est pas le sujet de cet article plutôt axé sur l'histoire récente puis présente, dans le cadre de ce « *tournant décisif* », cité plus haut, que constitue l'incontournable élection présidentielle.

Comme une roue de charrette, la vie, en général, tourne, quels que soient les obstacles rencontrés. Mais il y a toujours un point de départ et une arrivée quelque part. Pour Hery Rajaonarimampianina, ce départ a eu lieu à travers l'Arrêt n°10-CES/AR du 17 janvier 2014 portant proclamation des résultats définitifs du second tour de l'élection présidentielle du 20 décembre 2013. Extraits pour les amnésiques :

Article 10.- Sont arrêtés comme suit les résultats définitifs du second tour de l'élection présidentielle du 20 décembre 2013 :

Nombre des électeurs inscrits : 7.971.790

Nombre des votants : 4.043.246

Nombre des bulletins blancs et nuls : 191.786

Nombre des suffrages exprimés : 3.851.460

Taux de participation : 50,72 %

Voix et pourcentages obtenus par chaque candidat :

RAJAONARIMAMPIANINA RAKOTOARIMANANA Hery Martial :

2.060.124 soit 53,49%

JEAN LOUIS Robinson Richard : 1.791.336 soit 46,51%.

Article 11.- Proclame élu Président de la République le candidat RAJAONARIMAMPIANINA RAKOTOARIMANANA Hery Martial.

Ces résultats indiquent clairement que ce ne sont pas tous les Malagasy qui ont voté pour lui,

mais Madagascar étant une république et une démocratie (voire...), ceux qui ont voté blanc et les abstentionnistes devront y réfléchir à deux fois la prochaine fois qui sera le 7 novembre 2018. En attendant cette date, et pour démontrer leur impuissance, les mercenaires politiques et journalistiques montent au créneau pour inventer des séries livresques (qui vient des livres, qui est purement littéraire, théorique. L'adjectif livresque est opposé aux adjectifs pratique, réel, vécu, vrai).

En premier lieu, tous escamotent le fait que le filoha Hery est en fin de mandat. Ainsi, même s'il n'y avait pas eu les tueries du 21 avril 2018 ayant amené au toilettage gouvernemental « *consensue* »,

2018 est et demeure une année électorale, selon le prescrit constitutionnel. Ci-après, quelques extraits de la Constitution de la IVème république de Madagascar à ce sujet et plus encore :

Article 45.

Le président de la République est le chef de l'État.

Il est élu au suffrage universel direct **pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois**

Article 46. Alinéa 2 :

Le Président de la République en exercice qui se porte candidat aux élections présidentielles démissionne de son poste soixante jours avant la date du scrutin présidentiel. Dans ce cas, le Président du Sénat exerce les attributions présidentielles courantes jusqu'à l'investiture du nouveau Président.

Article 47. Alinéas 1, 2, 3 :

L'élection du président de la République a lieu trente jours au moins, et soixante jours au plus, avant l'expiration du mandat du président en exercice.

Dans les cas prévus aux articles 52 et 132 de la présente Constitution, ces délais courent après la constatation de la vacance par la Haute Cour constitutionnelle.

L'élection a lieu au premier tour à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si celle-ci n'est pas obtenue, le président de la République est élu au second tour à la majorité des suffrages exprimés, parmi les deux candidats ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages au premier tour. Le second tour a lieu trente jours au plus après la proclamation officielle des résultats du premier tour.

En cas de décès d'un candidat avant un tour de scrutin ou s'il survient un autre cas de force majeure dûment constaté par la Haute Cour constitutionnelle, l'élection est reportée à une nouvelle date dans les conditions et selon les modalités qui seront définies par une loi organique.

Quelque part, « *là-haut* », on parle d'élection « *anticipée* » et, plus « *en bas* », de saison des pluies. Deux sujets pour des interminables séries livresques.

Primo

, tout le monde semble oublier que l'élection présidentielle malgache de 2013 s'est déroulée comme suit : premier tour le 25 octobre et second tour le 20 décembre ;

secundo

, la saison des pluies -la vraie, selon la météorologie mondiale- s'étend annuellement, à Madagascar, du début du mois de décembre à la fin du mois d'avril. Tout le reste n'est que mauvaise foi et affabulation... livresque. Et ce n'est pas sans raison si l'élection présidentielle, incontournable pour cette année 2018, aura lieu le 7 novembre pour le premier tour et le 7 décembre en cas de second tour. Car le mandat du filoha Hery arrivera à expiration définitive le

25 janvier 2019. Ainsi, l'élection présidentielle à venir n'a rien d'une élection

«*anticipée*»

. S'il n'y avait que cela. Seulement, ces mercenaires politiques et journalistiques ne sont et ne seront jamais en panne d'imagination livresque. Le plus

«*malheureux*»

c'est que, parmi ces créatures sataniques, se trouvent des candidats qui ont payé la caution de 50 millions d'ariary et qui, pourtant, tentent, par des moyens pseudo-légaux, de faire reporter l'élection qu'ils ont accepté à partir du moment où ils ont déposé leur candidature : vous connaissez le (très) vieux Norbert Randriamorasata et l'inénarrable Tabera Randriamanantsoa, pour ne citer que ces deux-là ?



Andry Rajoelina celui que Harry Rahajason (à droite) fait traiter de «*putschiste*» à longueur de

«*Une*»

des journaux du groupe RLM de Mbola Rajaonah semblant plus ouvrier déphasé au service de Rolly Mercia que patron éditorialiste de haut niveau intellectuel

En 2013, sur 49 dossiers de candidature déposés à la Haute cour constitutionnelle (HCC), 33 seront finalement retenus. Pour l'élection de novembre 2018, sur 46 dossiers déposés, 36 ont été retenus. Un record du genre dans la Grande île. Et, pour mieux démontrer leur impuissance

face à l'inéluctable, tous se focalisent, rivalisant de « *tantara mitohy* » (série à épisodes) sur un seul candidat : Andry Rajoelina portant le dossard n° 13. Le champion malgache toute catégorie de ces séries livresques

n'est autre que Rolly Mercia, de son vrai nom Harry Laurent Rahajason, double ancien ministre de la communication. A titre d'exemple, je vous révèle son rôle aussi inutile que ridicule dans le cadre de l'enquête du Bianco, du 04 au 08 décembre 2017, sur la société Sodiat de Mamy Ravatomanga. A l'époque, il était encore ministre mais, a été entendu comme « *simple* » « *témoin dans les locaux de la police judiciaire en France* »

. Or, on y parle de

« *son service* »,

de

« *ses investigations* », de

« *ses enquêtes* »

, de. Lesquelles ? Et les réponses aux six questions précises sont, respectivement :

non ; non ; je ne sais pas ; non ; on n'a pas encore fait des enquêtes par rapport à cela

.

Lire attentivement le fac-similé.

Bureau Indépendant Anti-Corruption Direction Générale Branche Territoriale Antananarivo Division Investigation Section Investigation Equipe Matsilo Alpha	PROCEDURE D'ENQUETE PRELIMINAIRE	REPOBLIKAN'I MADAGASIKAI Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana
--	-------------------------------------	---

N° -17/BIANCO/DG/DTA/DI/SUMTA/PV

PROCES-VERBAL D'AUDITION

EXTRA

Relations avec la société DURBAN INTERNATIONAL TRADERS LTD

Monsieur RAHAJASON Harry, entendu en qualité de témoin dans les locaux de la police judiciaire en France, expliquait que la société DURBAN INTERNATIONAL TRADERS LTD sise à Maurice servait à blanchir les fonds de M. RAVATOMANGA. Avez vous pu confirmer par des éléments matériels de telles déclarations ?

Non _____

Relation avec Jay ou Jey JINGREE

Connaissez vous un nommé Jay (ou JEY) JINGREE, ressortissant mauricien, installé à l'Ile Maurice ?

Non _____

Concernant les acquisitions des biens immobiliers en France par l'entremise de quatre sociétés civiles immobilières (SCI) de droit français

Avant le début de l'enquête pénale française initiée février 2016, votre service a-t-il été au courant d'investissements immobiliers réalisés in fine par les époux RAVATOMANGA en France à Levallois Perret (92) et à Saint-Maur des Fossés (94) courant 2011 et début 2012 ?

Je ne sais pas

Relations avec la société LAM IMMOBILIER LTD

Connaissez vous une société LAM IMMOBILIER LTD ? Est elle apparue au cours de vos enquêtes ? Que pouvez vous nous dire sur cette société et qui en sont les dirigeants et actionnaires (Monsieur RAVATOMANGA et Jay JINGREE) ?

Non. _____

Connaissez-vous la société SCI LAM SA ?

Non

Relations avec la société ESSENTIAL TIME GROUP LTD (BVI)

Monsieur RAVATOMANGA est apparu dans l'affaire des « panamas papers » reprise sur la base de données publiques de l'ICIJ, mise en ligne sur internet. Il ressort comme actionnaire d'une société située aux îles Vierges Britanniques ESSENTIAL TIME GROUP. Quelles investigations avez-vous réalisé à ce sujet ?

On n'a pas encore fait des enquêtes par rapport à cela. _____

Fait et clos à 13h08 mn

Lecture faite, il persiste et signe avec nous dans notre carnet de déclaration.

Le contenu de ce document est également publié dans La Gazette de la Grande Ile



CLIQUEZ ICI POUR UN MÉGA FORMAT

